AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 14 avril 1876

# Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 14 avril 1876

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation1 p. (373v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 14 avril 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48845

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 avril 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDelpech, Alphonse (1821-1902)
Lieu de destinationAmiens (Somme)

## **Description**

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Alphonse Delpech qu'une affaire avec Boucher et Cie de Fumay a été renvoyée devant la Cour d'Amiens par la Cour de cassation. Il demande à Delpech de se constituer.

SupportSur le folio 373v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à monsieur Chamolle du 14 avril 1876 et, sur le papier dans le sens du format paysage, la lettre de Godin à Alphonse Delpech du 14 avril 1876.

#### Mots-clés

<u>Procédure (droit)</u>
Personnes citées<u>Boucher et Cie</u>
Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Fumay (Ardennes)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023 878 no fairait has exception. conteau a brisacent, il était bien nater rel d'afferter le tranchant dans la jo le conteau prevait par l'usag Mais ne pouras rous par quire laire le us longs que les primiers Aur ce prent. de vous dalles been vincirement